

Étaient présents

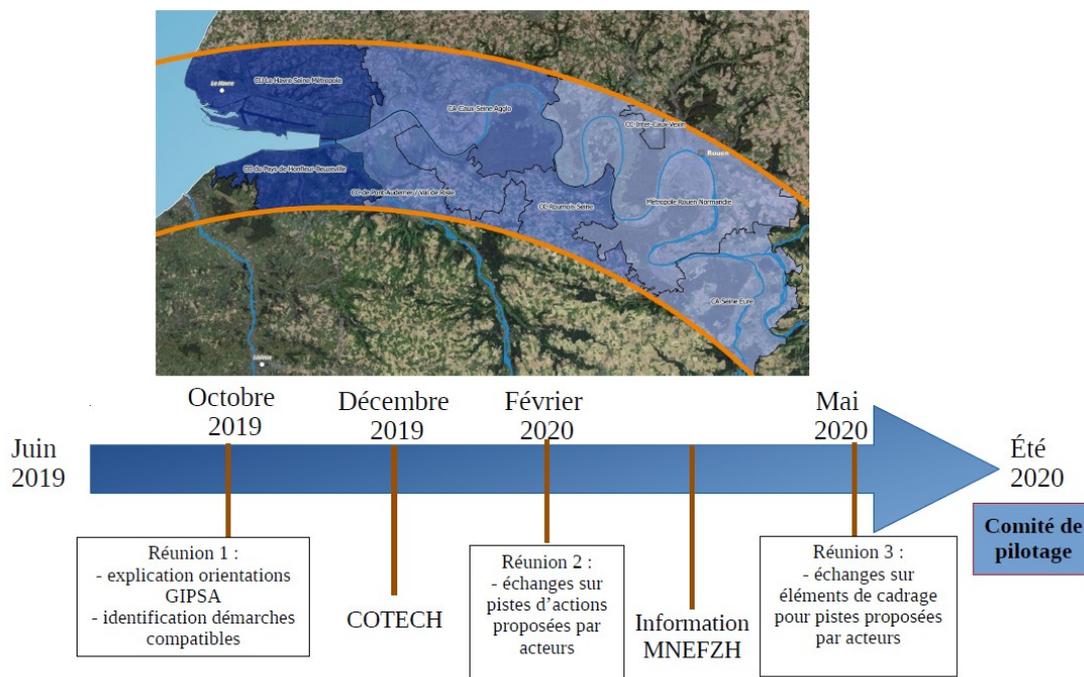
Guylain THEON – DREAL Normandie / MES
Arnaud DIARRA – DREAL Normandie/ MES
Manuel MUNTONI – GIP Seine-Aval
Nicolas BACQ – GIP Seine-Aval
Jérôme MORELLE – GIP Seine-Aval
Géraud RANVIER – parc naturel régional des boucles de la Seine normande
Florian ROZANSKA – parc naturel régional des boucles de la Seine normande
Alix GUILLEMETTE – agence d’urbanisme de la région du Havre et de l’estuaire
Sandrine SAMSON – HAROPA – port de Rouen
Natacha MASSU – HAROPA – port du Havre
Pierre BEAUDOIN – HAROPA – port du Havre
Maxime FAUVEL – communauté urbaine Le Havre Seine métropole
Martin BLANPAIN - Maison de l’estuaire
Christian MICHEL – groupement régional des associations de protection de l’environnement
Germain SANSON - fédération départementale de l’Eure pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
Annaïg POSTEC – Conservatoire du littoral

1) Rappel du contexte et précisions sur le déroulement de la 2ème année du projet par la DREAL Normandie

Le projet REPERE, dont la 1ère phase est prévue sur 2 ans, a été lancé en juin 2018 et entame sa 2ème année. À l’issue de cette année, les orientations en matière d’amélioration des 3 types fonctions écologiques de l’estuaire étudiées (« orientations ») ainsi que les éléments de cadrage réglementaires et techniques pour la réalisation de mesures répondant à ces conclusions devront être communiqués, et les « sites atelier » retenus pour le projet devront être lancés. Ce projet se veut participatif : de nombreux moments d’échange sont prévus avec l’ensemble des partenaires pour partager les résultats des diagnostics, identifier et choisir les futurs « sites atelier ».

Le calendrier suivant est présenté aux partenaires du projet :

Déroulement du projet : la deuxième année



La DREAL Normandie précise plusieurs aspects concernant les sites atelier :

- ils pourront être envisagés dans plusieurs cadres : en tant qu'action de restauration volontaire, pour lesquelles des pistes de financement sont étudiées, notamment via les CPER/CPIER, ou en tant que mesure de compensation ;
- les sites ateliers peuvent être intégrés à REPERE à des niveaux d'avancement différents, qui permettront d'acquérir un retour d'expérience sur différents moments clés des projets ;
- les services instructeurs mobilisés dans le cadre du projet REPERE participeront à l'accompagnement des projets retenus.

2) Échanges, discussions

Le **GRAPE** souhaite avoir des précisions sur les bénéficiaires potentiels des pistes de financement évoquées. Les associations de protection de l'environnement ont la plupart du temps besoin d'appui pour financer des projets.

La **DREAL Normandie** précise que les règles de financement sont établies dans le cadre des CPER et CPIER. Le financement des projets de restauration sera étudié s'ils répondent aux objectifs du projet REPERE, quel que soit le porteur de projet. Les services de l'État travaillent actuellement en prévision du renouvellement du CPIER, et devraient avoir des éléments à partager prochainement.

Le **GRAPE** fait part de son constat concernant la médiocre application générale des étapes d'évitement et de réduction lors du respect de la séquence ERC dans le cadre de projets, due en partie à un sentiment de facilité à réaliser la compensation écologique. Il souligne alors le risque d'évoquer uniquement les aspects liés à la compensation dans le cadre du projet REPERE.

La **DREAL Normandie** explique que ce projet REPERE n'a pas vocation à traiter exclusivement les aspects de compensation écologique, et assure que les aspects E et R de la séquence ERC seront également abordés, notamment par l'identification de types de milieux à préserver en raison de leur fonctionnalité. Des fiches de communication sur ces aspects seront réalisées au cours de cette année. La **DREAL Normandie** précise en complément que parmi les objectifs de ce projet figure bien l'amélioration de la qualité des mesures de compensation proposées en milieu estuarien.

Suite à la demande de la **Fédération de Pêche de l'Eure**, il est précisé par les équipes du projet REPERE que, dépendant des fonctions écologiques analysées, le périmètre d'étude peut intégrer les affluents de la Seine; ces aspects pourront être confirmés au cas par cas. En effet, certaines fonctions écologiques s'expriment dans la mosaïque d'habitat de ces affluents, et le besoin de garantir la continuité écologique entre la Seine et ses affluents est mis en avant. Le projet CONSACRE, porté par le GIP Seine-Aval, fournira des indications plus précises concernant la continuité longitudinale pour les espèces migratrices.

HAROPA – Port de Rouen s'interroge sur les garanties de pérennité d'une intervention visant à recréer une filandre, tel que proposé dans les « orientations » du projet REPERE. En effet, on observe dans certains secteurs un phénomène spontané de comblement des filandres, comment alors s'assurer de la viabilité d'une action visant à les restaurer ?

Le **GIP Seine-Aval** précise que les orientations sont données par grands secteurs, et que la faisabilité des projets environnementaux doit ensuite être analysée au cas par cas. Les projets de restauration de filandres nécessiteront des modélisations hydro-morpho-sédimentaires capables de fournir des indications plus précises sur les options de réhabilitation à privilégier pour assurer la pérennité de ces actions.

La **DREAL** précise les résultats de discussions du Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine, qui a indiqué que le bon fonctionnement des filandres est dépendant de la pente et du volume oscillant. Dans certains cas, l'intervention humaine est nécessaire de façon périodique.

Suite à la demande de **HAROPA – Port de Rouen**, le **GIP Seine-Aval** précise que les vasières proposées dans les « orientations » correspondent aux milieux issus de la modélisation des habitats de nourricerie pour les espèces marines (sole et bar).

Le **PNRBSN** constate que les données utilisées pour analyser les aspects liés à l'ichtyofaune sont issues de la période 2004-2016 et s'interroge sur les raisons de ne pas aborder les périodes antérieures.

Le **GIP Seine-Aval** explique que, en s'appuyant sur la littérature scientifique plus récente et sur l'avis du Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Seine qui statuait à ce propos en novembre 2018 que « *choisir un référentiel passé de l'estuaire de la Seine n'est pas adapté, le système ayant connu des changements brutaux («shifts»), qui rendent l'approche par un unique modèle inapplicable.* », l'objectif du projet REPERE n'est pas d'étudier la manière de revenir à un état de référence antérieur. Il s'agit plutôt de s'interroger sur les fonctions écologiques existantes et attendues de l'estuaire de la Seine et d'identifier leurs tendances d'évolution afin de pouvoir en dégager des principes d'actions permettant leur amélioration. Pour cette raison, la prise en compte de l'évolution historique fournira des informations très intéressantes sur les trajectoires du système estuarien, mais ne sera pas utilisée pour fixer des objectifs de restauration (ou réhabilitation).

La **Maison de l'Estuaire** fait remarquer que les diagnostics relatifs aux poissons sont établis uniquement sur la base de quelques espèces commerciales, ce qui pourrait donner une vision partielle de la réalité.

Le **GIP Seine-Aval** explique que les espèces retenues pour mener les diagnostics sont des espèces parapluie qui permettent de mener des observations d'ensemble fiables, et précise par contre que toutes les espèces utiles seront prises en compte lors du dimensionnement des projets environnementaux, sous réserve de données disponibles.

Concernant les propriétés épuratrices de certaines espèces, le **GIP Seine-Aval** précise que les végétaux captent l'azote. Le contexte local influe significativement sur les performances des milieux à absorber ces éléments, ce qui rend difficile d'établir une correspondance simple. Le choix des habitats à plus fort potentiel épurateur adaptés à l'estuaire de la Seine devra donc être fait au cas par cas.

Suite à la demande du **GRAPE**, le **GIP Seine-Aval** confirme que les pesticides, tout comme d'autres polluants, ne font pas partie du champ du diagnostic des fonctions biogéochimiques de l'estuaire. Ces polluants spécifiques pourront être abordés lors des travaux menés autour des sites atelier, pour lesquels les informations disponibles à une échelle plus locale seront mobilisées lors de leur planification, afin d'évaluer le risque de mobilisation des contaminants lors de la mise en place d'une action de restauration.

Le **GIP Seine-Aval** précise que les projets environnementaux sur les sujets étudiés dans l'estuaire sont complexes, et que d'un point de vue scientifique, les sites ateliers ont pour objectif de pouvoir tester des démarches et des méthodes pour en tirer un retour d'expérience et réduire les risques de non atteinte des objectifs d'actions environnementales.

L'**AURH** fait part de son souhait de pouvoir partager les travaux menés dans le cadre de ce projet avec ceux qu'elle mène en ce moment à propos de l'application de la séquence ERC, notamment les volets évitement et réduction.

3) Liste des projets identifiés et proposés par les partenaires dans le but de chercher des synergies avec le projet REPERE

Parc naturel régional des boucles de la Seine normande :

- Reconnexion à la Risle d'une partie de l'ENS de Saint-Sulpice-de-Grimbouville
- Analyse des possibilités d'ouverture aux poissons du canal Saint-Aubin et de gestion des niveaux d'eau du Marais Vernier

HAROPA – port du Havre :

- Restauration de zones humides sur le site de Millenium dans le cadre de mesures compensatoires liées au projet PLPN3 (avec la Maison de l'estuaire)
- Recherche de pistes d'actions sur la Grande Crique dans le cadre de mesures d'accompagnement liées au projet PLPN3
- Recherche de pistes d'actions sur les roselières victimes d'atterrissement

Conservatoire du littoral :

- Actions envisageables sur le secteur « Rive Seine Sud », secteur d'environ 700ha situé à l'est du pont de Normandie
- Actions envisageables sur le secteur « Marais Vernier Risle maritime »

Maison de l'estuaire :

- Restauration de zones humides sur le site de Millenium (avec HAROPA – Port du Havre)
- Acquisition foncière et mise en place d'un programme pluriannuel de restauration sur le Marais de Cressenval (PPER)
- Possibilité de dépollution d'anciens sites remblayés dans le secteur du Hode

Fédération départementale de l'Eure pour la pêche et la protection des milieux aquatiques :

- Actions de restauration des habitats pour l'ichtyofaune sur la Vilaine et la Morelle

HAROPA – Port de Rouen :

- Etudes en cours concernant un projet de restauration écologique en lien avec la restauration de la continuité piscicole du canal de retour au niveau de Berville-sur-Mer ;
- Etudes en cours pour avoir une vision plus globale de la zone et apporter cohérence aux mesures compensatoires réalisées sur le secteur à l'Ouest du Marais Vernier